

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE MONTRÉAL**  
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—  
POINTE-AUX-TREMBLES

**ORDONNANCE NUMÉRO**  
**OCA21-(C-4.1)-004**

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

---

A la séance ordinaire du 6 avril 2021, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

Le retrait d'une signalisation délimitant une zone de débarcadère réservé pour personnes à mobilité réduite face à l'entrée principale du 1315, 40<sup>e</sup> Avenue – District de Pointe-aux-Trembles.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

---